Alerte! SOCIAL

LA NOUVELLE VERSION DU GUIDE OPPBTP EST DISPONIBLE

Pour s'adapter à l'évolution des mesures sanitaires pendant cette nouvelle phase de confinement, l'OPPBTP a publié une nouvelle version de son Guide de préconisations le lundi 2 novembre 2020.

Le BTP fait partie des secteurs essentiels pour l'économie et ses activités doivent être maintenues pendant le confinement, dans le respect des mesures sanitaires.

Une nouvelle version du Guide de préconisations de l'OPPBTP est désormais disponible pour aider les entreprises du Bâtiment à protéger leurs salariés contre la propagation du virus.

Il est consultable en cliquant ici.

LES ÉVOLUTIONS DU GUIDE

La nouvelle version du Guide de l'OPPBTP reprend les dernières évolutions apportées au Protocole national du Ministère du travail publié le 29 octobre dernier lors de l'entrée dans cette nouvelle phase de confinement (voir la Note DAS du 30/10/2020).

Il s'agit principalement :

- du justificatif de déplacement professionnel ;
- du télétravail et de l'aménagement des horaires ;
- des adaptations au port systématique du masque dans les lieux clos et partagés ;
- de l'information des salariés sur l'application « TousAntiCovid » ;
- des règles supplémentaires de distanciation physique ;
- de la contribution de l'entreprise au dépistage des salariés.

Une synthèse des modifications apportées est consultable en cliquant ici.

DES PRÉCISIONS APPORTÉES CONCERNANT LES ALTERNANTS, LES APPRENTIS ET LES STAGIAIRES

Dès lors que les centres de formation et les CFA maintiennent leurs activités, il importe que tous les apprentis, stagiaires et alternants, majeurs et mineurs, puissent conserver des conditions normales de formation, et accéder aux chantiers et ateliers du Bâtiment.

Charles Guyonvarch
Juriste consultant
Droit social
Santé - Prévention
Tél.: 01 40 55 10 86
Mob.: 07 88 98 36 28

ATTENTION !

Le maintien de l'activité est conditionné à l'application du Protocole national du Ministère du travail (mis à jour le 29 octobre 2020), décliné dans le BTP par le Guide de préconisations de sécurité sanitaire de l'OPPBTP (mis à jour le 2 novembre 2020). Les entreprises doivent veiller à l'application de ces préconisations.

FFB GRAND PARIS
Direction des Affaires Sociales
10 rue du Débarcadère • 75852 PARIS Cedex 17
Tél. : 01 40 55 11 10
www.grandparis.ffbatiment.fr @FFBGrandParis